

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2011

Le vingt six Septembre deux mille onze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, M. Guillaume GENDRAUX Adjoint, Mme Sylvie COUTEAU Adjoint, M. Christian GRIPPON, Mme Odile BOSSERT, M. Patrick COIRAULT, M. Michel GORNARD, Mme Dominique COIRIER, Mme Marie-Noëlle AIMARD Mme Marie-Claire RAGOT, M. Arthur JONES et M. Philippe FAUCON.

ETAIENT ABSENTS: Mme Valérie INGLIN Adjoint et M. Loïc RANCHERE qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à Mme Sylvie COUTEAU, Mme Marie-Claire RAGOT ainsi que Mme Martine GENDRAUX non représentée.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guillaume GENDRAUX

Monsieur le Maire accueille l'assemblée et témoigne avant tout de sa satisfaction de revoir Madame Odile Bossert et Monsieur Philippe Faucon dont la santé s'est améliorée.

Après adoption du compte rendu de la séance du 27 Juillet 2011, le Conseil Municipal délibère comme suit :

TAXE LOCALE D'ELECTRICITE – MODIFICATION POUR 2012

Monsieur le Maire explique l'ambiguïté de la situation locale du fait de la présence d'EDF et du SIEDS (5 maisons) sur le territoire communal.

Par ailleurs, il explique que dans le cadre d'une harmonisation européenne, la TLE (Taxe locale d'Electricité) dont l'éclairage public et les sites de puissance supérieure à 250 KVA étaient exonérés,

assise sur le montant de la facture hors taxes (consommation et abonnement) se composant de

- la taxe communale reversée aux communes et syndicats d'électrification (plafond 8%)
- la taxe départementale reversée aux départements (plafond 4%) étant précisé que de TLE

devient à compter du 01 Janvier 2011 (année transitoire en 2011) la **Taxe de Consommation Finale d'Electricité (TCFE)** qui, elle, intègre les sites d'éclairage public

- une Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE)
- une Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité (TDCFE)
- une taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité. (TICFE)

Des exonérations sont prévues dans le cadre du nouveau décret pour certains usages de l'électricité.

Ainsi, le Conseil Municipal (16 voix – 1 abstention), accepte qu'à compter du 1er janvier 2012, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) soit perçue au profit du SIEDS en lieu et place de la commune.

Le tarif de la taxe est fixé par le Comité du SIEDS en appliquant aux montants mentionnés à l'article L.3333-3 du CGCT un coefficient multiplicateur unique de 8 (identique au coefficient appliqué par EDF) , actualisé à partir de l'année 2012 dans les conditions du deuxième alinéa de l'article L. 2333-4.

99 % du produit de la taxe perçue par le SIEDS, sur le territoire où la commune percevait la taxe au 31 décembre 2010 sera ainsi reversé par le SIEDS à la commune. Il est précisé que 1% sera conservé par le SIEDS au titre des frais de gestion.

AMENAGEMENT DE TROTTOIRS COTE NORD DU CHEMIN VERT

Monsieur Joël Proust adjoint, rappelle que l'aménagement de trottoirs sur le coté sud du Chemin Vert a été réalisé en 2010, suite aux travaux de construction des pavillons « Le Hameau du Chemin Vert ». Comme envisagé à ce moment là, il convient maintenant de procéder à la réalisation de trottoirs sur le coté nord.

Monsieur Joël Proust adjoint, donne le résultat de la consultation menée pour la mise en place de 300 ml de caniveaux, la réalisation de trottoirs en calcaire avec des tranchées drainantes pour gérer les eaux pluviales sur place.

La commission « Finances –Marchés Publics » a examiné les deux offres reçues, conformes au cahier des charges et propose de retenir la moins disante en vertu du critère unique de sélection qui était le prix. Ainsi après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir l'offre de la SA Guillon de Sauzé Vaussais pour un montant de 21 952.58 € TTC.

Monsieur le Maire précise que l'entreprise MLTP avait, par ailleurs, proposé une variante avec des bordures d'un autre type. Mais après examen des clôtures de propriété, il n'était pas possible d'harmoniser ces bordures sur l'ensemble du tronçon. La solution n'a donc pas été retenue. L'objectif est de matérialiser la voie de circulation tout en gérant l'écoulement des eaux pluviales.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Madame Sylvie COUTEAU adjointe présente la demande d'aide présentée par l'association ARBRES

- pour la venue de 3 togolais dans le cadre des 20 ans de l'association d'une part et
- pour l'aide échelonnée sur 3 ans pour mener à bien l'action de Paul l'interlocuteur sur place, destinée à rendre la population plus autonome.

Madame Couteau précise suite à l'intervention de Monsieur Gripon, que d'autres partenariats financiers ont été sollicités et obtenus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, entérine la proposition de la commission « Animation de la vie locale » et décide de verser une aide de 500 € pour le voyage des togolais et 840 € pour la 3^{ème} année de partenariat.

REEMPLACEMENT DE LA CUVE A FUEL DU CENTRE CULTUREL

Monsieur Joël Proust adjoint, indique que Monsieur Philippe Menanteau effectuera le remplacement de la chaudière du Centre Culturel dans les prochains jours conformément à la décision du Conseil municipal en date du 25 Juillet dernier. Le remplacement de la cuve à fuel datant de plus de 30 ans et présentant des problèmes d'étanchéité, avait simultanément été évoqué. Après concertation avec les services, il apparaît que la meilleure solution est de maintenir une cuve enterrée. Une cuve aérienne aurait en effet, des contraintes plus importantes. Une consultation a été menée en ce sens. Une seule offre a été reçue.

Son montant de l'ordre de 20 000 € pour la prestation complète, fourniture et l'installation, a conduit le Conseil Municipal à surseoir pour chiffrer la gestion de cette opération si elle était réalisée en régie. Il est précisé que la cuve actuelle est encore opérationnelle si nécessaire.

INSTALLATION DE COMPTEURS DE SECTORISATION

Monsieur Arthur Jones membre de la commission « Finances–Marchés Publics » rappelle que la décision de principe avait été donnée le 20 juin dernier pour l'installation de compteurs de sectorisation sur le réseau d'eau.

La consultation a donc été menée, 2 offres ont été reçues. Les critères de sélection étaient les suivants Prix : 80% et Délais : 20%,

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal (15 voix pour, 2 abstentions), accepte l'offre de Véolia pour l'installation de 3 chambres Rue Robert Béchade, Rue de la Justice, Avenue Kennedy moyennant un montant de 24 787.10 € TTC.

REPLACEMENT DE BRANCHEMENTS PLOMB

Monsieur le Maire rappelle qu'une provision de 6 000 € avait été inscrite au budget primitif 2011 pour le remplacement de 5 compteurs plomb détectés. Or, il apparaît que le nombre de compteurs à remplacer serait de 12, après rajout de 7 compteurs sur une même rue, ce qui laisse à craindre par les élus qu'il puisse y en avoir d'autres non recensés, à ce jour. Il sera donc demandé à Véolia de préciser ce point, autant que possible, lors du prochain relevé en novembre 2011.

Par ailleurs, considérant que le remplacement complémentaire de ces compteurs n'est pas intégré dans le contrat de concession, un élu suggère de lancer une consultation. Monsieur le Maire est autorisé à revoir avec Véolia ce qui peut être envisagé.

TARIFS DE LOCATION DE SALLES COMMUNALES

Madame Sylvie Couteau adjoint, communique la proposition de la commission « Animation de la vie locale » qui consiste à actualiser les tarifs d'environ 2% notamment, pour tenir compte des charges en constante évolution. Il indique qu'il existe de grandes disparités d'une collectivité à une autre. Monsieur Guillaume Gendraux souhaiterait cependant maintenir les tarifs de location de la ferme du Château.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission, le Conseil Municipal par 15 voix pour et 1 contre, les tarifs de location de la ferme du château et dépendances sont fixés comme suit pour 2012 :

LOCATIONS DE LA FERME DU CHÂTEAU DE JAVARZAY	TARIFS 2011		TARIFS 2012	
	commune	hors commune	commune	hors commune
	tarif	tarif	2%	2%
DU VENDREDI 11 H 30 au SAMEDI 9 H	161 €	248 €	164 €	253 €
DU VENDREDI 11 H 30 au DIMANCHE 9 H	296 €	455 €	302 €	464 €
DU VENDREDI 11 H 30 au LUNDI 10 H 30	391 €	601 €	398 €	613 €
DU VENDREDI 16 H au SAMEDI 19 H	203 €	312 €	207 €	318 €
DU VENDREDI 16 H au DIMANCHE 9 H	267 €	410 €	272 €	418 €
DU VENDREDI 16 H au LUNDI 10 H 30	366 €	563 €	373 €	574 €
DU SAMEDI 9 H au SAMEDI 19 H	90 €	138 €	92 €	141 €
DU SAMEDI 9 H au DIMANCHE 9 H	180 €	277 €	184 €	282 €
DU SAMEDI 9 H au LUNDI 10 H 30	322 €	495 €	328 €	505 €
DU DIMANCHE 9 H au DIMANCHE 19 H	90 €	138 €	92 €	141 €
DU DIMANCHE 9 H au LUNDI 10 H 30	191 €	294 €	195 €	300 €
Soirée dans la semaine (hors week-end)				
de l'après-midi 14 H au lendemain 10 H	150 €	231 €	153 €	235 €
Journée dans la semaine (hors week-end)				
du matin 9 H au soir 19 H	100 €	154 €	102 €	157 €
du matin 9 H au lendemain 10 H	188 €	288 €	191 €	294 €
jour de semaine de 14h à 19h	50 €	77 €	51 €	78 €
jour de semaine de 18h à 23h	50 €	77 €	51 €	78 €
jour de semaine de 8h à 13h	50 €	77 €	51 €	78 €

Les tarifs des autres salles sont ainsi fixés à l'unanimité, pour 2012 :

	Association chef-boutonnaise dans son activité	Association chef-boutonnaise hors son activité	Association non chef-boutonnaise pour utilisation ponctuelle	Association non chef-boutonnaise ou entreprise pour utilisation périodique	Entreprise pour réunion	Particulier pour réunion
Grande salle du Centre Culturel	gratuit	gratuit si =<5h , si + de 5h= 35 € l'été, 80 € en période de chauffage	80 € en période de chauffe, 35 € l'été pour utilisation 4h et 10 € / h supp	12 € / h	80 € en période de chauffe, 35 € l'été pour utilisation 4h et 10 € / h supp	70 € en période de chauffe, 35 € l'été pour utilisation 4h et 12 € / h supp
Salle Camille Ricard	gratuit	gratuit si =<5h, si + de 5h= 25 € l'été, 55 € en période de chauffage	55 € en période de chauffe, 25 € l'été pour utilisation 4h et 5 € / h supp	6 € / h	50 € en période de chauffe, 25 € l'été pour utilisation 4h et 5 € / h supp	50 € en période de chauffe, 25 € l'été pour utilisation 4h et 6 € / h supp
Salle Henri Bouvard	gratuit	gratuit si =<5h, si + de 5h=15 € l'été, 35€ en période de chauffage	35 € en période de chauffe, 15 € l'été pour utilisation 4h et 5 € / h supp	6 € / h	30 € en période de chauffe, 15 € l'été pour utilisation 4h et 5 € / h supp	30 € en période de chauffe, 15 € l'été pour utilisation 4h et 6 € / h supp
Les 3 salles (grande salle, C. Ricard, salle H. Bouvard)	pas possible	gratuit si =<5h, si + de 5h= 75 € l'été, 170 € en période de chauffage	170 € en période de chauffe, 75 € l'été pour utilisation 4h et 10 € / h supp	pas possible	170 € en période de chauffe, 75 € l'été pour utilisation 4h et 10 € / h supp	170 € en période de chauffe, 75 € l'été pour utilisation 4h et 10 € / h supp
Salle de la ferme	gratuit mais le faire en priorité dans les autres salles	gratuit si =<5h, si + de 5h= voir tarif selon utilisation	voir tarif en vigueur	voir tarif en vigueur, en priorité dans d'autres salles	voir tarif en vigueur, en priorité dans d'autres salles	voir tarif en vigueur, en priorité dans d'autres salles
Espace Voltonia	gratuit	gratuit si =<5h, si + de 5h= 30 €, l'été, 60 € en période de chauffe	70 € en période de chauffe, 35 € pour l'été pour utilisation <5h, +6 € / h supp	6 € / h	50 €	70 € en période de chauffe, 35 € pour l'été pour utilisation <5h, +6 € / h supp

CONVENTION DE LOCATION POUR OCCUPATION D'UNE SALLE A L'ESPACE KENNEDY

Monsieur Joël Proust transmet la demande de location d'une salle de l'espace Kennedy par l'entreprise SARC dont le siège social est à LE RHEUX (35) intervenant localement pour le compte du Syndicat 4B. Elle servirait de salle de réunion de chantier et son accès permettrait par ailleurs de brancher les caravanes des ouvriers. Il a également été demandé la possibilité de disposer de douches.

Sur proposition de Monsieur Proust, le montant de location versé par CTPA dans le même contexte est majoré de 50 € pour tenir compte des consommations d'eau et d'électricité et est ainsi porté à 250 € par mois pour une durée de 2 à 3 mois (ajustable selon l'évolution du chantier) pour 5 personnes.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention.

EVOLUTION DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA GENDARMERIE PAR LE S.I.G.G.E.C ET DE LA MAISON MEDICALE PAR LA CdC

Monsieur le Maire souhaite informer l'assemblée de l'évolution de ces deux opérations.

Monsieur TROCME architecte missionné par le SIGGEC est venu présenter son esquisse aux membres du SIGGEC, à Monsieur HEIDET architecte du CAUE missionné par la Communauté de Communes du Cœur du Poitou et aux représentants de la Gendarmerie.

Il a fait une prospective de l'urbanisation que pourrait connaître le côté ouest du bourg pour tenter d'anticiper au mieux les besoins futurs. L'échange fut très constructif et intéressant.

Puis il a présenté plusieurs esquisses (brigade et logements) auquel pourrait être intégré le projet de construction d'une maison médicale et de locaux pour le CMPP afin de mutualiser si possible les coûts, notamment de VRD.

Les « négociations » entre les uns et les autres sont donc en cours, le cahier des charges pour la gendarmerie est en effet très précis mais l'opération doit respecter l'enveloppe de 1 000 000 € HT dévolue à ce projet par le SIGGEC.

En ce qui concerne la maison médicale, Monsieur Jean Claude Sillon responsable de la commission « Santé » de la CdC, doit prochainement organiser une réunion de concertation avec les médecins.

ESSAI DOUBLE SENS DE L'AVENUE AUGUSTE GAUD

Monsieur le Maire témoigne de sa satisfaction quant à la qualité des échanges et des propositions formulées à l'occasion de la réunion publique organisée le 20 septembre dernier pour faire le bilan de l'essai en double sens de l'avenue Auguste Gaud débuté le 07 juin dernier.

La synthèse des remarques orales à l'occasion de cette réunion-bilan et écrites sur les registres déposés à l'école du Sacré Cœur et à la mairie, est la suivante :

- Riverains Av. A. Gaud : pas de problèmes majeurs
- Ecole Privée : manque de sécurité aux abords de l'école (mais ce problème existait avant l'essai)
- Stop changé : pas de problèmes
- Riverains de Javarzay : très bien

La synthèse des Services du Conseil Général et de la DDT rencontrés le lendemain, 21 septembre après midi, est la suivante :

- Pas de problèmes majeurs
- Circulation Poids Lourds concentrée sur route communale est gênante
- Souhaiterait que l'itinéraire Route Départementale serve pour les PL
- A ce stade là, 2 options se présentent :
 - Prendre une décision définitive : Entériner l'essai ou Revenir comme avant
 - Procéder à un autre essai qu'il convient alors de définir.

Quoi qu'il en soit, la matérialisation de la porte aux abords de l'école sera enlevée pour avoir le ressenti sans cet aménagement temporaire.

Arthur Jones souligne que l'opportunité ou pas, de conserver le STOP de la Rue Elise Giroux, a été soulevée.

Monsieur le Maire indique que des idées ont été données par les uns et les autres lors de cette réunion et l'idée d'un grand rond point depuis la rue du département, la rue de la Laiterie, l'avenue Auguste Gaud, la Rue de l'Hôtel de Ville pourrait être développée. Monsieur le Maire indique qu'il convient d'être humble, la solution ne pourra satisfaire tout le monde et on ne résout jamais tous les problèmes, on les déplace, on les atténue, on les diffuse voire on en crée de nouveaux. Il faut apprécier l'intérêt général et surtout le faire comprendre. De plus, la décision du Conseil Général sera également nécessaire pour valider le plan de circulation général.

Madame Sylvie Couteau rappelle que Monsieur Nicolet Géomètre, avait évoqué la possibilité d'un « bras » pour dévier les poids lourds afin de dénouer le problème du carrefour de Javarzay. Monsieur le Maire indique que le terrain convoité est situé sur une zone Natura 2000 dont il faut connaître précisément les éventuelles restrictions. Par ailleurs, dans le cas où ce projet pourrait être possible, il conviendrait alors de le faire chiffrer réellement pour connaître sa faisabilité.

Monsieur le Maire précise qu'aucune possibilité ne doit être négligée. Il convient de trouver des solutions collégialement acceptables à court terme et une solution satisfaisante à moyen terme tant pour la collectivité que pour le département mais également pour la population et notamment les riverains.

Monsieur Joel Proust évoque l'idée d'un rapprochement avec le Diocèse de Poitiers, propriétaire des locaux de l'école privée, pour que la barrière d'entrée et le mur longeant l'avenue Auguste Gaud, soient déplacés vers l'intérieur de la cour de l'école. Ainsi tous les problèmes de sécurité seraient supprimés, les cars scolaires pouvant alors déposer ou reprendre les élèves en dehors du domaine public. Pour lui, sans cette solution, double sens ou sens unique, il n'y a pas de sécurité.

Les élus échangent longuement sur les différents scénarii et concluent qu'un nouvel essai doit être organisé en tenant compte de tous les impératifs d'accès qu'il faut préalablement définir précisément. Madame Marie-Noelle Aimard évoque notamment la difficulté que pourraient rencontrer les livreurs de la maison de retraite et Monsieur Gornard interrogé quant au flux des véhicules agricoles émet lui aussi quelques réserves. La sécurisation des écoles reste une préoccupation majeure à intégrer.

Le Conseil Général est remercié pour son accord quant à la prise en charge d'un nouvel essai.
Une large communication sera faite pour les usagers : réunion publique, article dans le Couleur à la Une de Novembre.

CONTRAT D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES CONTRAT GROUPE AVEC LE CDG79

Monsieur Le Maire rappelle que la commune a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Monsieur Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'adhérer à compter du 01 Janvier 2012, au contrat d'assurance groupe des risques statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité ainsi qu'à la convention de gestion avec le Centre de Gestion pour les :

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Liste des risques garantis : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité, Paternité, disponibilité d'office, invalidité temporaire, mi-temps thérapeutique

Franchise : 10 jours par arrêt pour la maladie ordinaire

Taux : 5.30 % + Frais d'intervention du centre de gestion : 0.13 % de la masse salariale assurée

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires de droit public :

Liste des risques garantis : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Paternité, Maladie ordinaire

Franchise : 10 jours par arrêt pour la maladie ordinaire

Taux : 1.45 % + Frais d'intervention du centre de gestion : 0.13 % de la masse salariale assurée

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DU POITOU POUR RESTITUTION DU PATRIMOINE LOCALISE SUR LES CIRCUITS « BALADES ET DECOUVERTES »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Communautaire, au cours de sa séance du 22 mars dernier, a proposé de modifier ses statuts pour restituer aux communes le patrimoine localisé sur les circuits « Balades et Découvertes » et pour prendre en compte d'une part la création d'un nouveau circuit à Couture d'Argenson et d'autre part la dénomination de tous les circuits situés sur le territoire communautaire.

Le patrimoine concerné sur le territoire de Chef- Boutonne est le suivant : Le lavoir du Château et la Maison des Lavandières, Le pont du Moulin de Pouvareau, Le lavoir rue de Judée, Le cèdre du parc de la mairie (considéré arbre remarquable qui nécessite des tailles ponctuelles), La « Venelle » où se situe la maison natale de JF CAIL, Le lavoir de la Source, Le lavoir de Lussais, Le Pont Neuf.

En effet, considérant :

- que l'opération de restauration du patrimoine localisé sur les circuits balades et découvertes est terminée ;
- que l'implantation d'un nouveau circuit à Couture d'Argenson permet une couverture homogène sur l'ensemble du territoire communautaire ;
- la dénomination des circuits balades et découvertes ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de modifier ainsi la compétence optionnelle « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements et actions touristiques, sportives et culturelles d'intérêt communautaire » en :

- ✓ supprimant le 3^{ème} paragraphe : « Restauration du patrimoine bâti non protégé et du patrimoine naturel localisé sur les circuits balades et découvertes du Pays Mellois mis à disposition par les communes membres. »
- ✓ modifiant le libellé du 4^{ème} paragraphe comme suit : Aménagement et mise en valeur des circuits « balades et découvertes » du Pays Mellois concernant les communes du territoire communautaire indiquées ci-dessous :

Circuit n° 30 : Une Somptueuse source (Tillou), Circuit n° 31 : Entre fontaines et rivière (Fontenille St Martin d'Entraigues), Circuit n° 32 : La coulée de la Doue (Crézières - Fontenille St Martin), Circuit n° 33 : Nature cachée (Chef-Boutonne), Circuit n° 34 : Saute Boutonne (Chef-Boutonne), Circuit n° 35 : Le chemin des diligences (Ardilleux - Bouin), Circuit n° 36 : Sentier de la Touche (Bouin – Ardilleux), Circuit n° 37 : Deux villages du Mellois (Hanc – Bouin), Circuit n° 38 : Le chemin des lavandières (Hanc), Circuit n° 39 : Entre château et fresques (Pioussay), Circuit n° 40 : Balade la châtaigne (Pioussay), Circuit n° 41 : La balade sauvage (Lorigné), Circuit n° 42 : Balade des cinq « tours » (Melleran), Circuit n° 43 : Circuit des meulières (Caunay), Circuit n° 44 : Parcours des escaliers à balets (Plibou), Circuit n° 45 : Le chemin de l'argile au manoir (Sauzé-Vaussais), Circuit n° 46 : Entre tuiles et ardoises (Limalonges), Circuit n° 47 : D'eau et de terre mêlées (Montalembert), Circuit n° 48 : Le chemin des truffes entre bois et cultures (Couture d'Argenson)

MODIFICATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU LYCEE PROFESSIONNEL JF CAIL ET A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DU POITOU
--

A la demande de Madame Valérie Inglin et de Loïc Ranchère retenus par leurs obligations professionnelles et donc moins disponibles pour assister aux diverses réunions, le Conseil Municipal en accord avec les autres élus concernés, désignent leurs représentants comme suit :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DU POITOU

Titulaires

Fabrice MICHELET
Sylvie MAGNAIN
Loïc RANCHERE remplacé par Arthur JONES
Joël PROUST
Christian GRIPPON

Suppléants

Marie-Claire RAGOT
Sylvie COUTEAU
Philippe FAUCON
Odile BOSSERT
Arthur JONES remplacé par Loïc RANCHERE

LYCEE PROFESSIONNEL JF CAIL

Titulaires

Valérie INGLIN remplacée par Dominique COIRIER
Sylvie COUTEAU

Suppléants

Dominique COIRIER remplacée par Valérie INGLIN
Sylvie MAGNAIN

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Sylvie MAGNAIN Adjoint responsable de la Commission « Vie Sociale – Solidarité » indique que

- 25 dossiers sont en cours dans le cadre de l'action « Pass' Sport » ce qui permet à un plus grand nombre d'enfants d'intégrer des associations sportives.
- le Centre Communal d'Action Sociale se réunira le 10 Octobre prochain.

Guillaume GENDRAUX Adjoint responsable de la Commission « Amélioration et Valorisation du Patrimoine »

- témoigne de la réussite des deux concours ; concours photos et concours des maisons fleuries pour lesquels la remise de prix a eu lieu vendredi dernier dans la bonne humeur. Les photos seront prochainement sur le site Internet de la commune.

Sylvie COUTEAU Adjoint responsable de la Commission « Animation de la vie locale – Culture Jeunesse »

- regrette la défaite de l'équipe chef-boutonnaise lors de la finale des jeux intercommunes de Sauzé Vaussais mais se félicite de l'ambiance et de la bonne humeur des participants et des supporters.
- annonce le programme d'illuminations de fin d'année qui consisterait si c'est techniquement possible, en la mise en lumière du cèdre et du clocher de chacune des 2 églises.
- indique que la commission va maintenant plus particulièrement se consacrer à l'organisation de l'épreuve de cyclotourisme de 2012.
- transmet les remerciements de Surfin'Boutonne formulés lors de l'Assemblée Générale de l'association pour l'aide logistique de la commune pour les concerts de l'été et ceux de la «Route des Fromages» pour l'aide apportée à l'occasion de « la Fête de la Chèvre »

Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie »

- dresse le bilan des travaux en cours en précisant les difficultés parfois rencontrées quand un partenariat est nécessaire.
- annonce la création d'un P.I.G « Plan d'Intérêt Général » par la CdC pour permettre des aides à l'amélioration de l'habitat. Des précisions seront fournies sur le site dès que possible.
- annonce que la Région a notifié une aide de 50 % inférieur au montant espéré par la CdC pour la réhabilitation du gymnase. La CdC cherche d'autres financements pour compenser avant le lancement de l'opération.

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports des commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 23 heures 35 :

- Monsieur Christian Grippon demande quand est programmée la réfection des trottoirs des Grapaudières. Monsieur le Maire explique que le programme de fin d'année est très chargé et regrette d'avoir à surseoir jusqu'au printemps 2012.
- Rénovation de l'Eglise Notre dame : Monsieur le Maire remercie la centaine de personnes présentes à la réunion publique du 19 septembre dernier, où chacun a pu s'exprimer librement. Il fait le bilan des permanences des élus pour la tenue du bureau de vote au centre culturel du 02 Octobre 2011.
- Fermeture comme prévu, de la mairie les 29 et 30 septembre 2011 pour le déménagement des bureaux du secrétariat à l'étage de la mairie. L'accueil et le CCAS resteront, eux, au rez-de-chaussée. L'aménagement de la salle de réunion du Conseil Municipal débutera ensuite au rez-de-chaussée pour un transfert dès que possible.
- Grande réussite de la « Fête de la Chèvre » le week-end des 24 et 25 septembre 2011 sur le site du château.
- Participation de l'équipe 1^{ère} de l'Espérance à la Coupe de France de football : match contre Thouars le 1^{er} Octobre 2011 à 20 heures au Complexe Sportif « Jacques Courivaud »
- La commune a été visitée par le jury régional des villes fleuries, après avoir été sélectionnée par le jury départemental. L'attribution d'une fleur est espérée, la réponse devrait être connue en octobre. Il est précisé que la gestion écologique des espaces publics était le critère déterminant.

- La Communauté de Communes du Coeur du Poitou sollicitée par plusieurs communes du territoire envisage le concours de Animal'Or de Clussais la Pommeraie pour l'accueil des animaux errants. Les communes sont invitées à faire part de leurs intentions. Le sujet sera plus précisément évoqué lors de la prochaine réunion.
- Evolution du projet de réforme territoriale : 63% des communes du Pays Mellois ont refusé le schéma tel que proposé en justifiant ce refus par un manque de précisions notamment quant aux compétences. La réflexion se poursuit.
- Bilan de la fréquentation de la piscine : positif avec une baisse par rapport à l'année dernière liée aux conditions climatiques de juillet.
- Combustibles de la chaufferie bois : sur proposition de Monsieur Bernegoue agent chargé de l'exploitation de la chaufferie, la commission « Finances –Marchés Publics » confirme le choix du fournisseur de l'année dernière « Bois Energie Distribution » et accepte l'essai d'un autre pour apprécier la qualité calorifique des produits proposés.
- Centre culturel : Une intervention devient nécessaire sur le parquet qui après avoir gonflé du fait d'infiltrations d'eau lors des grosses pluies, ne revient pas à sa position d'origine. Le nécessaire a bien sur était fait pour régler ce problème d'infiltrations
- Exposition de l'association CAIL : Monsieur le Maire souligne la qualité et la richesse de cette exposition sur le chemin de fer à Chef Boutonne et remercie à nouveau le groupe de travail dirigé par Jean Louis Thomas pour ses importantes recherches et la mise en valeur de notre histoire locale retracée par ailleurs dans une brochure qui est en vente sur le lieu d'exposition au château. Monsieur le Maire invite chacun à en prendre connaissance.
- Edition d'une brochure sur les communes du canton par l'association « Animation et découvertes en Chef boutonnois » précédemment exposées, également mise en vente au Château de Javarzay.
- Monsieur Michel Gornard réitère la demande des « Amis des Chaumias » pour l'installation de sanitaires sur la place de Lussais, devenus indispensables à l'occasion des diverses manifestations. Monsieur le Maire répond que la demande avait été transmise par Monsieur Joël Proust et confirmée par un courrier de l'association. Une réflexion est en cours pour voir si l'achat d'un WC mobile serait opportun et possible. Monsieur Philippe Faucon Président de l'association « Auto Sport » de Melleran dit qu'il serait favorable à un prêt de cet équipement dont son association est pourvue.
- Monsieur Patrick Coirault demande où en est le projet de l'EHPAD. Monsieur le Maire répond que les négociations sont en cours avec le Conseil Général des Deux-Sèvres qui impose un prix de journée limité. La recherche de financements se poursuit.
- Bilan positif de la campagne de désherbage cet été avec le concours de plusieurs chef boutonnois pris à la journée par le biais de l'association intermédiaire du Pays Mellois. Une meilleure programmation sera faite l'année prochaine pour mieux anticiper l'action.
- Madame Sylvie Couteau s'interroge quant la manière de répondre à la demande l'enlèvement d'encombrants sur le territoire communal ? Le sujet sera abordé avec la Communauté de Communes du Cœur du Poitou compétente en matière de collecte.

Ainsi délibéré le 26 Septembre 2011, en mairie de Chef-Boutonne.

Le Maire
Fabrice MICHELET

Vous pouvez lire ce compte rendu sur le site officiel de la commune : www.chef-boutonne.fr